



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 31 décembre. — Le prince de Talleyrand a eu hier une longue conférence avec le vicomte Palmerston au Foreign-Office. Il a également reçu M. Van de Weyer.

— La nouvelle de l'arrivée à Londres de M. Pozzo di Borgo n'est point exacte.

— On écrit de Deal, le 30, que le *Snake y* est venu rejoindre l'escadre combinée. La *Satellite* a fait voile vers le Nord.

FRANCE.

Paris, le 1^{er} janvier. — Par ordonnance du roi, en date du 31 décembre, le comte d'Argout, pair de France, est nommé ministre de l'intérieur et des cultes.

M. Thiers, membre de la chambre des députés, est nommé ministre du commerce et des travaux publics.

Les attributions du ministère de l'intérieur, du ministère du commerce et des travaux publics, sont rétablies telles qu'elles existaient le 10 octobre dernier; néanmoins, il n'est pas dérogé aux dispositions de notre ordonnance du 11 octobre 1832, en ce qui concerne le ministre de l'instruction publique.

— On lit dans le *Moniteur*, partie non-officielle :

« La garnison prise dans la citadelle d'Anvers par l'armée française est amenée en France. Est-ce comme otage? est-ce comme prisonnière de guerre? L'attaque dirigée sur le Bas-Escaut, contre un corps de l'armée française, au moment même où le général Chassé demandait à capituler, le refus de rendre les forts de Lillo et de Liefkenshoek; celui que fit ensuite cette garnison d'accepter son renvoi en Hollande, sous parole de ne point servir contre la France et ses alliés, jusqu'à la conclusion des arrangements entre la Hollande et la Belgique, suffisent bien pour expliquer la qualification de prisonnière de guerre, à moins qu'on n'invente pour le cas actuel le nom de prisonnière de paix.

« Dans tous les cas, c'est un gage utile de la conciliation, au moment où vont se rouvrir les négociations avec la Hollande. Il n'appartenait pas à la France de licencier cette garnison; il n'était possible de la renvoyer que sous la réserve d'une parole d'honneur qui se demande et qui se donne toujours en pareille circonstance.

« La garnison hollandaise reste aujourd'hui comme une nouvelle garantie du rapprochement. La justice qui a été rendue à son courage par l'armée même à qui cependant elle a causé des pertes sensibles, répond d'avance des égards dont elle sera l'objet, en choisissant cette position, elle a rendu hommage à son nom, au caractère français; car elle savait d'avance combien le gouvernement s'appliquerait à lui faire supporter sans regret son séjour parmi nous.

— Le *Moniteur* contient un autre article qui infirme les bruits répandus hier d'une prolongation de séjour de nos troupes en Belgique; mais la feuille officielle annonce que notre armée va se tenir prête à voler encore une fois, s'il était nécessaire, au secours de l'indépendance belge.

— On doit avant peu de jours donner de la publicité à un traité conclu depuis plus de deux mois entre la France et l'Angleterre, pour une prochaine conclusion des affaires de Portugal, et dont l'exécution a été ajournée jusqu'à la conclusion de l'affaire belge.

Ce traité que sir Stafford-Canning a été notifier à la cour de Madrid, stipule :

1^o Que don Pedro sera régent du Portugal jus-

qu'à la majorité de dona Maria sa fille, et ce moyennant une renonciation formelle à ses prétentions pour lui et les siens sur les trônes du Portugal et du Brésil; cette renonciation s'étendrait jusqu'aux droits du jeune empereur actuel du Brésil.

Don Miguel irait régner au Brésil avec le titre de roi et non d'empereur.

Don Miguel et don Pedro devraient acquitter sur leur fortune particulière chacun un tiers de la dernière guerre, l'autre tiers resterait à la charge du trésor portugais.

La jeune dona Maria ne serait point proclamée reine de Portugal avant l'âge de 15 ans, fixé pour sa majorité, elle épouserait alors le duc de Nemours, qui serait proclamé roi de Portugal.

La France appuierait l'exécution du traité en envoyant des forces au Brésil; l'Angleterre de son côté l'appuierait en Portugal.

Le dernier emprunt contracté par don Miguel serait aussi bien que l'emprunt périste, compris dans l'évaluation des frais de la guerre.

— On lit dans le *Times* :

« Le roi de Hollande a refusé de rendre les forts de Lillo et Liefkenshoek de la reddition desquels dépendait le sort du général Chassé et de ses camarades. On comprend maintenant pourquoi ces forts étaient placés sous le commandement d'un officier indépendant de Chassé, et pourquoi les canonniers dans les polders ont été brûlés. Mais quel motif assigner à cette obstination entêtée dans une résistance inutile aux vœux de l'Europe et aux intérêts de la Hollande? Il faut maintenant ajourner le général Chassé à cette grande portion du peuple néerlandais qui ont à imputer à la cruelle folie de leur souverain leurs souffrances et leurs privations.

« La détention des officiers français sur la frontière est une autre manifestation de cette disposition fanatique qui prolonge pendant plus de deux ans les agitations de l'Europe. Depuis 1830 toute communication est défendue avec la Belgique par terre ou par mer, quoique depuis lors il n'y ait pas eu de guerre entre les deux pays et quoique leurs relations habituelles auraient été utiles à l'un et l'autre. La famille des Nassau a un Guillaume le *Taciturne*, quel surnom donner à Guillaume 1^{er} des Pays-Bas?

— On nous écrit de Londres, le 28 décembre :

« Le prince d'Orange est venu à Londres la semaine dernière. Il est resté plusieurs jours en conférence intime avec le duc de Wellington. Rien n'a transpiré sur l'objet de ce voyage. Le prince a gardé l'incognito.

(*Temps.*)

— L'artillerie de la citadelle de Blaye a célébré, le 27 décembre, la nouvelle de la prise de la citadelle d'Anvers. Cette salve a du mal sonner aux oreilles de l'auguste prisonnier.

— Le roi vient de rétablir la musique de la chambre. S. M. a choisi pour directeur le célèbre auteur de l'*Agnese*, M. Paër. M. de Grasset est nommé chef de la partie instrumentale; on l'on remarque MM. Baillet, Habeneck, aîné, Vidal, Libon, Franchomme, Tulou, Berr, Brod, Gailly, Dauprat, et plusieurs autres noms avantageusement connus. L'on ne connaît pas encore l'organisation de la partie vocale.

— La *Tribune* a été vendue aux enchères publiques et acquise par MM. A. Marrast et Germain Sarrat, qui la dirigent depuis deux ans. La mise à prix était de 10,000 fr. Poussée par trois compagnies différentes, elle s'est élevée à 62,739 fr., prix auquel la propriété du journal est restée à MM. Marrast et Sarrat.

— Dans la séance du 31 décembre, on a discuté la proposition de M. Portalis, relative à l'abolition de l'anniversaire du 21 janvier; elle est conçue en ces termes :

« La loi du 19 janvier 1816 relative au deuil du 21 janvier est rapportée. »

On passe au scrutin secret sur la proposition; en voici le résultat : nombre de votans, 277; boules blanches, 253; boules noires, 24.

La chambre adopte.

— On lit dans le *Journal des Débats* les réflexions suivantes, en réponse à un article du *National* :

« Selon les journaux de l'opposition, il n'y aurait que deux sortes de journaux : les journaux indépendans, c'est-à-dire, ceux qui attaquent, à tort et à travers, le gouvernement; les journaux serviles, c'est-à-dire, ceux qui partagent les principes de l'administration, et qui défendent ses actes quand ils leur semblent conformes aux principes. Voilà une règle sans exception ! L'indépendance ne coûte pas plus cher que cela ! Voulez-vous être indépendant ? Epousez toutes les haines, toutes les petitesse, tous les ridicules du parti qui attaque. Pleurez, riez, menacez avec lui. Soyez plus que son sujet; soyez son serviteur, corps et ame ! Trouvez charmant tout ce qu'il dit, héroïque tout ce qu'il fait, ridicule et affreux tout ce que dit et fait le parti du gouvernement. Mais, si vous hésitez une seule fois, prenez garde : vous voilà servile !

« Ce qu'il y a de singulier, c'est que les journaux serviles, comme le *Journal des Débats*, par exemple, n'ont pas dans l'approbation l'infatigable constance des journaux de l'opposition dans le blâme. Tout serviles qu'ils sont, ils blâment quelque fois. Nous avons blâmé tout récemment la loi sur l'état de siège. Il n'importe pas davantage de savoir s'ils ont une opinion à eux, et s'ils défendent leurs propres principes. Tout le monde sait, et nos adversaires confesseront tant que l'on voudra, que le *Journal des Débats* s'appartient à lui-même, et défend dans l'administration ses principes et ses amis; qu'il marche à côté d'eux, et n'est point poussé par eux. Mais qu'y faire? Il n'y a que deux classes : il faut être indépendant avec l'opposition, quelle qu'elle soit, ou servile avec le gouvernement, quel qu'il soit. N'admirez pas ce grotesque classement ! C'est qu'il y a des gens qui sont voués par nature et par humeur à l'opposition. Ils en feraient contre eux-mêmes plutôt que de n'en pas faire. Quoiqu'il arrive, ils seront mécontents. Vous voyez qu'ils ne courent pas l'effroyable risque d'avoir jamais quelqu'un ou quelque chose à approuver.

« Ceci nous étonne plus de la part du *National*, qui ne manque ni de bon sens ni de prévoyance, et qui assurément se ferait servile pour défendre sa chère république, comme nous nous sommes faits serviles pour défendre la monarchie constitutionnelle. »

DU DROIT DE DOUANE SUR LES HOUILLES BELGES EN FRANCE.

M. Taillandier s'est chargé de faire entendre à la chambre des députés les vives réclamations que les taxes et les surtaxes imposées aux houilles belges à leur entrée en France soulèvent depuis seize ans de la part de toutes les villes du Nord, de la Somme, de l'Oise et de la Seine. L'honorable député du Nord demande, par amendement au nouveau projet de loi sur les douanes, que le droit de 33 centimes par hectolitre sur les charbons fossiles qui remontent l'Escaut et la Sambre soit réduit à 11 centimes, c'est-à-dire, au même taux que pour les charbons qui entrent par la Meuse,

ou, en d'autres termes, que les consommateurs de houilles belges soient dégrévés d'une surtaxe d'un million par an. Nous espérons que M. d'Argout ne s'opposera pas à cet amendement, ne fût-ce que par déférence pour notre excellent allié le roi Léopold, qui tient beaucoup, dit-on, à cette réduction de droit. Il faudrait d'ailleurs pousser jusqu'à l'excès la manie du protectorat commercial pour vouloir abandonner encore aujourd'hui l'approvisionnement de dix départemens, dont la consommation est le tiers de la consommation totale de la France, à la discrétion d'une exploitation qui ne peut fournir une quantité de houille proportionnée à son rayon d'alimentation qui la vend à un prix élevé, et qui fait chaque année des bénéfices exorbitans.

Tous les mémoires présentés au public, aux chambres et au roi s'accordent à reconnaître que la surtaxe imposée aux houilles belges profite aux seules mines d'Anzin, au détriment de l'industrie nationale; les propriétaires de cette exploitation faisaient déjà un bénéfice de 1,600,000 francs en 1812, quand leurs mines étaient en concurrence avec celles du Hainaut. Ce bénéfice est monté successivement, à l'abri d'une protection exagérée, jusqu'à près de 3 millions. Un tel état de choses est-il tolérable? N'y pas porter remède immédiatement serait donner la preuve de la plus évidente partialité. La compagnie d'Anzin, qui a soutenu pendant vingt-deux ans la concurrence des exploitations belges, trouvera encore dans la taxe de 11 centimes des bénéfices plus que suffisans; et pour que les défenseurs des systèmes restrictifs soient bien rassurés sur la perturbation trop brusque que l'abolition de la surtaxe pourrait apporter dans les dividendes et des concessionnaires de ces mines, nous rappellerons que la Belgique, en rendant l'année dernière le libre accès de son territoire aux productions des mines d'Anzin, leur a fourni un nouveau débouché qui ne doit pas, dit-on, leur procurer moins de 2 à 300,000 francs de bénéfices.

La cause des mines d'Anzin n'étant pas soutenable, on a cherché à intéresser les mines du centre de la France au maintien de la surtaxe; l'enquête qui vient d'avoir lieu à Saint-Etienne à ce sujet et dont les questions mal posées rappellent les principes développés par M. d'Argout dans l'exposé des motifs de son projet de loi sur les douanes, vient d'être terminée et s'imprime en ce moment dans cette ville.

Nous apprenons sans étonnement que les conclusions de l'enquête sont en faveur des droits actuels; ce n'est qu'un nouvel exemple du résultat qu'on doit attendre toutes les fois qu'on s'adressera à ce petit esprit de localité, qui circonscrit son point de vue dans un individualisme étroit et mesquin.

Les mines de la Loire, en effet, sont en réalité fort peu intéressées dans cette question; la diminution du prix des houilles belges ne portera probablement aucune atteinte à la consommation des houilles de St. Etienne, dont certaines industries continuent toujours à servir actuellement, à cause de leur qualité particulière, malgré la supériorité de leur prix. Et d'ailleurs, en admettant au pis aller l'exécution des houilles de la Loire du marché de Paris, nous ne pensons pas que le résultat de la suppression de la surtaxe doive avoir des effets si désastreux sur les houillères de ce bassin, qu'il faille leur sacrifier l'approvisionnement de dix départemens. Les houillères de la Loire n'envoient à Paris qu'un vingtième de leurs extractions; ce serait donc pour cinq mille hectolitres de charbon qui nous viennent de cent lieues de distance, que l'on continuerait à froisser des intérêts d'une aussi grande importance commerciale et industrielle, qu'on entraverait le mouvement des houilles qui s'élève déjà maintenant à 20 millions de fr. pour notre partie septentrionale, et qui se lie à un mouvement bien autrement considérable par le nombre immense d'industries dont ce combustible est l'argent principal.

(Journal du Commerce.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 3 JANVIER.

Hier à sept heures et demie du soir, le roi et la reine se sont rendus au théâtre de la Monnaie, où l'on jouait le *Conteur*, et *Zampa*. L. M. ont

été saluées à leur entrée et à leur sortie par d'innombrables applaudissemens. La salle était remplie.

Les ministres plénipotentiaires de France et d'Angleterre assistaient au spectacle dans leurs loges ordinaires.

Le maréchal Gérard ne s'y est pas rendu comme on l'avait annoncé à cause d'une indisposition.

Le roi et la reine partiront pour Lille le 9 de ce mois.

— Le duc de Nemours a été nommé grand-cordon de l'ordre de Léopold, à l'occasion du siège d'Anvers. On sait que le duc d'Orléans l'avait été précédemment.

— M. le maréchal Gérard a été décoré aussi du grand-cordon de l'ordre de Léopold.

— Vendredi prochain sir Adair donnera un grand dîner au maréchal Gérard.

— Le séjour de M. le maréchal Gérard ici paraît devoir se prolonger encore deux jours.

— Il y aura samedi prochain bal à la cour, pour lequel on remarque déjà de grands préparatifs.

— La loi par laquelle les deux chambres ont voté des remerciemens à l'armée française au nom de la nation, a été transcrite sur parchemin et enfermée dans une magnifique boîte, comme un document diplomatique. Elle va être envoyée à M. Le Hou à Paris, qui la présentera à S. M. Louis-Philippe en audience solennelle.

— M. de Pontécoulant, aide-de-camp de M. le maréchal Gérard, est parti hier en mission pour Paris.

— M. le général du génie Haxo, est arrivé hier au soir à Bruxelles.

— Le fils aîné du duc de Wellington, marquis de Douro, est arrivé ce matin à Bruxelles; il vient en Belgique pour aller visiter Anvers.

LIÈGE, LE 4 JANVIER.

A dater du 1^{er} janvier de cette année, les traitemens et le solde sont portés en francs aux feuilles de revue et payés aux états-majors et aux corps de l'armée.

— On écrit de Gand, 2 janvier :

« Samedi dernier il y a eu une escarmouche entre une patrouille belge et une patrouille hollandaise dans le polder de Canisvliet, entre l'Audenburgsche slays (territoire belge) et la commune de Westdorpe (territoire hollandais).

« Lundi dernier le major de génie belge De Lannoy fut chargé d'aller combler une ouverture faite par les Hollandais dans la digue, au milieu du polder de Booster Ledde, commune Ste.-Croix, cette digue qui s'étend du sud au nord, retient les inondations sur le territoire des Hollandais, mais ceux-ci l'avaient ouverte pour inonder la partie du polder sur le territoire belge; cette mission a bien réussi, grâce au zèle et aux talens de M. le major De Lannoy et à la bonne discipline des troupes belges; cependant les Hollandais ont fait des feux de pelotons bien nourris sur les Belges (1), néanmoins il est à craindre que l'ouverture ne soit faite de nouveau et que cela ne se répète souvent, car ce polder, comme beaucoup d'autres, se trouve mi-partie belge mi-partie hollandais. Ce qui doit toujours produire des collisions même en temps de paix.

(Indépendant.)

— On écrit d'Assenede, 2 janvier :

« Depuis dimanche, les eaux de la wateringue d'Assenede ont baissé; les Hollandais en garnison à Philippine, ont ouvert l'écluse près Philippine. Sous peu de jours, les eaux des polders Nicaise, Zoodepolder et Chapelle-polder, auront aussi un bon écoulement par l'écluse Isabelle. C'est à M. l'ingénieur Chaudet, qui connaît si bien nos besoins et nos intérêts, et dont nous nous plaignons à reconnaître la loyauté, et son économie des deniers de l'État, que nous serons redevables de ce soulagement à nos maux. »

(Idem.)

(1) Le major de Lannoy a reçu une balle dans le talon, un soldat belge a été tué, un blessé.

Huit hollandais blessés, parmi lesquels on cite un sieur Plassche, fils d'un propriétaire cultivateur à Ardenbourg.

— On écrit d'Anvers, le 3 janvier :

« Le 5 régiment d'infanterie dont l'excellente conduite avait fait regretter le départ par nos habitans est de retour en cette ville a été caserné ce matin.

« Le général comte de Castellane, commandant la 1^{re} brigade de la 2^{me} division d'infanterie, s'est mis en marche ce matin avec sa troupe et une batterie d'artillerie; une partie de cette brigade a traversé Anvers.

PIÈCES DIPLOMATIQUES.

Voici une note contenant les représentations faites le 29 novembre par le chargé d'affaires des Pays-Bas à Paris, contre l'embargo sur les bâtimens de commerce néerlandais :

A. S. Exc. M. de Broglie ministre des affaires étrangères de S. M. le roi des Français.

Paris, 29 novembre 1832.

Par ses offices des 13 et 16 de ce mois, le sous-signé, chargé d'affaires de S. M. le roi des Pays-Bas, a eu l'honneur de réclamer de S. Exc. M. le roi des Français, la mise en liberté du bâtiment néerlandais la *Jonge Maria*, détenu par les autorités locales à Dunkerque; antérieurement à l'embargo mis par le gouvernement français sur les navires des Pays-Bas.

Ladite réclamation relative à un cas spécial s'étant trouvée indépendante des instructions que le sous-signé s'est vu dans le cas de demander à sa cour, par rapport audit embargo général, dont il s'est empressé de lui rendre compte, le sous-signé vient de recevoir l'ordre d'exposer que la note du ministre des affaires étrangères des Pays-Bas à M. le chargé d'affaires de France à La Haye, du 2 novembre dernier, ayant contenu une réponse complète à celle de M. le marquis d'Eyragues du 29 octobre, rien n'a pu motiver les mesures que le gouvernement français vient de prendre à l'égard de la navigation des Pays-Bas. En conséquence, le sous-général a été chargé de protester de la manière la plus formelle comme il le fait par la présente, contre l'atteinte portée aujourd'hui à cette navigation par la France, en opposition à la sûreté et au respect dus, d'après le droit des gens, au pavillon de puissances amies, et de réclamer de la justice du gouvernement français et de ses égards pour la loi des nations, la levée immédiate de l'embargo, dont viennent d'être frappés les bâtimens néerlandais qui, sous la foi des traités, se trouvent dans les ports de France, ainsi que la révocation des ordres qui pourraient avoir été donnés, d'arrêter en mer ceux navigant sous le pavillon des Pays-Bas.

Le gouvernement néerlandais se réserve ses droits à un indemnité équitable pour les pertes que cet embargo et ces ordres auront occasionnés à ses sujets. Obligé de son côté à user de représailles, il les a limitées au renvoi de ses ports, dans un terme indiqué, des bâtimens français, et à la non-admission de ceux qui auraient encore l'intention de s'y rendre.

Il est prêt à révoquer ces mesures, aussitôt que la France aura rétabli les communications habituelles entre les deux pays.

Le sous-signé saisit cette occasion pour réitérer à S. Exc. M. le duc de Broglie, l'assurance de sa plus haute considération. Signé : FABRICIUS.

Le gouvernement français a répondu par la lettre suivante :

A. M. Fabricius, chargé d'affaires de S. M. le roi des Pays-Bas.

Paris, le 30 novembre 1832.

Monsieur, j'ai reçu la note que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier relativement aux mesures maritimes que la France a adoptées en conséquence de la convention du 22 octobre. En vous accusant réception, je ne puis que vous renouveler l'expression du regret qu'a éprouvé le gouvernement français de se voir réduit à une extrémité aussi pénible par le refus péremptoire que le gouvernement des Pays-Bas n'a cessé d'opposer aux ouvertures conciliatrices faites par les puissances alliées, dans l'intérêt de la paix générale.

Recevez, monsieur, l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, votre très humble et très-obéissant serviteur.

Signé : DE BROGLIE.

RESULTAT DES ELECTIONS DU 3 JANVIER.

Au 1^{er} tour de scrutin, il y avait 838 bulletins. A déduire un bulletin qui ne contient aucun nom et qui est déclaré nul 1

Reste 837

Majorité absolue 419
MM. de Laminne-Bex 420 voix.
Charles Marcellis, avocat 406
F. Tielemans, ex-gouverneur 386
Ernst jeune, professeur 292
J. B. Kaufman, banquier 78
M. de Laminne-Bex est proclamé député.

Scrutin de ballottage entre MM. Marcellis et Tielemans.

Votans 665
MM. Charles Marcellis, avocat 334 voix.
F. Tielemans, ex-gouverneur 325
Six bulletins annulés pour avoir été donnés à diverses personnes.
M. Marcellis est proclamé député.

BULLETIN.

Des bruits de guerre avec la Hollande circulent depuis quelques jours. On ne voit pas trop sur quelles raisons ils se fondent. Le roi Guillaume ne saurait espérer qu'une reprise d'hostilités entraîne dans sa querelle les puissances du Nord. Le drame qui vient de s'achever sous les murs d'Anvers a dû éclairer sur la portée du bon vouloir de ses alliés. Quant à ceux-ci les raisons qui les garrottent dans la paix, loin de s'affaiblir se sont multipliées. Les nœuds de l'alliance de la France et de la Grande-Bretagne ont été resserrés par leur action commune contre la Hollande. L'Angleterre a brisé sans retour avec l'absolutisme, et n'y a plus même de sûreté pour elle que dans la voie où elle est entrée. Jamais on ne lui pardonnera d'avoir soutenu l'œuvre de juillet et de septembre; et d'ailleurs les dernières élections ont fixé sans retour la ligne politique de la Grande-Bretagne.

La conduite de l'Angleterre à l'égard de la Belgique, n'est point l'effet d'un moment d'entraînement, la conséquence forcée d'une position où elle était entrée un peu à la légère ou malgré elle. Car ce qu'elle a fait pour la Belgique elle va le faire aussi pour le Portugal. Aujourd'hui même on annonce que peu de jours vont donner de la publicité à un traité d'intervention conclu depuis deux mois entre la France et l'Angleterre. (Voyez Paris.)

On sait assez la situation financière des puissances du Nord. Le nerf de la guerre leur manque, et tous les efforts de la Russie pour contracter un emprunt ont échoué à Londres contre les défiances des banquiers chez lesquels la sainte-alliance pouvait puiser autrefois.

Sans la guerre générale, selon nous presque matériellement impossible, on ne voit pas quel avantage pourrait retirer le roi Guillaume d'une attaque immédiate contre la Belgique, et quoique sa conduite se soit souvent expliquée par l'absurde, nous ne croyons pas à une reprise d'hostilités.

Les journaux parlent aujourd'hui d'un engagement entre les Belges et les Hollandais; mais ces derniers ne paraissent avoir pour objet que de s'entourer de nouvelles inondations.

Les affaires de l'Europe centrale soulevées aujourd'hui par la question belge, reçoivent une puissante diversion par la situation de l'Orient. Nous lisons à ce sujet les réflexions qui suivent dans un journal du pays :

• L'Egypte régénérée, conquérante de la Syrie; semble marcher sur le Bosphore et menacer Constantinople. Toutes les puissances sont émuës à l'aspect des dangers qui menacent le vieil empire des Osmanlis. La France et l'Angleterre le soutiendront comme nécessaire à la balance politique de l'Europe et la Russie s'emparerait elle-même de Constantinople plutôt que de la laisser tomber dans les mains d'un autre conquérant.

• Cette ville est la métropole de l'Islamisme, l'âme de l'empire, le siège de sa puissance, le centre de ses ressources; privé de cette résidence, Mahmoud devient errant, et du rang d'un grand potentat, il descend au rôle de chef de nomades.

• Une fatalité des plus singulières peut opérer avant peu cette transformation.

« Ibrahim s'est ébranlé vers le milieu de novembre, et a pris sa direction vers le Nord. S'il n'a pas été arrêté dans sa marche par l'armée qu'on lui oppose, comme dernière ressource sous la conduite du grand-visir, on peut déjà prévoir l'époque rapprochée où il viendra planter ses étendards sur les les minarets de Scutari, en face du kiosque impérial.

« Les Russes, en voisins officieux et empressés, ont offert leur aide contre cet audacieux rebelle. L'intérêt touchant d'un bon voisinage peut les avoir déterminés à ne point attendre l'acceptation. S'ils ont mis en marche immédiatement les troupes qu'ils ont dans les principautés de Moldavie et de Valachie, il est possible qu'ils apparaissent sur la rive européenne, dans la mer de Marmara, à l'époque où Ibrahim couronnerait les rivages opposés.

« Depuis un siècle la Russie convoite la possession de Constantinople; depuis environ 50 ans ce vœu ou ce projet n'a plus rien d'improbable. L'Europe a pu attendre à cette conclusion d'un grand drame. Mais que cette ville tombe dans les mains des Russes autrement que par la force des armes, c'est ce qu'il était difficile de prévoir.

Il est difficile de croire que l'Angleterre, la France et l'Autriche se laissent ainsi escamoter Constantinople. Nous ne pensons même pas que la Russie en ait conçu la pensée. La conduite du czar s'explique plus naturellement par le désir qu'il a de ne point voir un puissant voisin remplacer un plus faible. Le sultan privé d'une partie de ses états, ne cause aucun ombrage à la Russie. Il n'en serait pas de même si le pacha révolté, maître déjà d'un immense territoire, venait à Constantinople rendre à la Turquie une partie de son ancienne splendeur.

Extrait du rapport du général Chassé au directeur général de la guerre, à La Haye. (Suite.)

17 décembre. — Le feu de part et d'autre continue pendant toute la nuit.

L'ennemi jette un grand nombre de bombes et d'obus dont plusieurs n'éclatent point.

A 8 heures du matin; l'ennemi ouvre deux nouvelles batteries: l'une dans la place d'armes, à gauche du saillant de la lunette St-Laurent, et l'autre près de l'harmonie.

Le feu est très-vif pendant toute la journée. L'ennemi fait usage, plus qu'à l'ordinaire, de ses canons à la Paishans.

L'ennemi a réussi cette nuit à pratiquer une coupure du couronnement du chemin couvert de la face gauche du bastion n° 2, vers la communication de St-Laurent, a poussé une approche au chemin couvert de la face gauche du ravelin de la porte de secours et établi la digue dans la fosse de St-Laurent sur le saillant et ce qui prouve sa prudence, il l'a même palissadée. A gauche de Saint-Laurent, il a érigé une batterie, qui paraît être dirigée contre la face droite du bastion n° 2 et contre la porte de secours que les nôtres ont barricadée.

Dans le jour, l'ennemi a travaillé au couronnement, afin d'avancer les terres qui s'y trouvent derrière, ce qui a donné plus de force et de solidité au couronnement.

Il est probable qu'il y prépare déjà les moyens de faire sauter la contre-escarpe et la descente de fossé.

18 décembre. L'ennemi a travaillé depuis son couronnement devant la face gauche du bastion n° 2, jusqu'au prolongement et à la liaison avec la communication à la gorge de Saint-Laurent.

Dans cette nuit il a prolongé à gauche, le couronnement dans la direction de la place d'armes, un batardeau du fossé de la citadelle, et y a dirigé une approche en zigzag, vers le batardeau. Plusieurs fois néanmoins il a été chassé de ce travail, par notre feu de mousqueterie et de mortiers.

Il a été établi depuis la communication à la gorge de St-Laurent, une tranchée de long du chemin couvert de la face gauche du ravelin de la porte de secours, jusqu'au 2^e travers et commencé derrière cette tranchée ses approches au fossé du ravelin.

19 décembre. — Cette nuit l'ennemi a avancé ses approches jusqu'au fossé gauche du ravelin, et a commencé d'y jeter une digue, qu'il a portée à environ deux tiers de la largeur.

Autant qu'on peut voir, ses batteries de brèche ne sont guère avancées, les embrasures n'en sont pas démasquées.

Une contre-batterie commencée en avant de Montebello, au bastion n° 2, paraît avoir beaucoup souffert par notre feu.

La batterie ennemie à la place d'armes à gauche, au saillant de St-Laurent, a commencé, avec trois pièces, à enfilér la face gauche du bastion n° 2 et la courtine III.

Nous regrettons aujourd'hui la mort du capitaine d'artillerie Schytter. Il égalait en valeur son héroïque camarade Van Hoey Van Oostée, et a trouvé la mort des braves dans le même bastion, au même endroit et de la même manière.

Aujourd'hui l'ennemi a démonté une pièce de 24 dans le bastion n° 2, sur la face droite: perte très-sensible, à cause des pertes nombreuses déjà essayées dans ce bastion et qui,

par le feu si proche et toujours plus violent de l'ennemi, ne peut être remplacée.

Une bombe, tombée dans le magasin à poudre de la face gauche du bastion n° 5, l'a fait sauter. Personne n'est heureusement blessé. C'est ainsi que par le bombardement continu de l'ennemi, nous essayons à chaque instant de nouveaux dommages.

20 décembre. — Il était à prévoir que l'ennemi ne renoncerait pas encore à son entreprise sur le ravelin, et il paraît qu'il s'était préparé pour cette nuit à une attaque décisive.

Ainsi que cela se faisait tous les soirs: l'infatigable major Voet s'y trouvait encore à temps pour prendre les meilleures dispositions, afin d'opposer une vigoureuse résistance. La pièce de 12, masquée pendant toute la journée afin de la conserver, a commencé à tirer continuellement pendant toute la nuit, à boulets et à mitraille, sous les ordres du capitaine d'artillerie Van Deventer, sur le fossé du ravelin et sur la digue commencée, tandis que l'infanterie, favorisée par des pots à feu qui gênaient beaucoup l'ennemi, y tirait sans discontinuer.

A gauche du couronnement, l'ennemi n'a pas poussé plus avant ses approches vers le batardeau, mais les a néanmoins reprises en tant qu'il tâche à y rétablir les sapes qui y sont détruites.

Il est très-probable que l'ennemi essaiera de faire toutes ses approches sous terre.

21 décembre. — Durant cette nuit, le feu continu de l'infanterie du ravelin de la porte de secours, commandée par le capitaine Van Tol, faisant fonction d'officier supérieur, et le capitaine Van Driel, tous deux de la 7^e *afdeeling* infanterie, a empêché l'ennemi de continuer toute tentative d'achever la digue à travers du fossé du ravelin. A un signal donné, la pièce de 12 du bastion n° 2 y a contribué.

Le pied du mur de revêtement du bastion numéro 2 a été surveillé. L'ennemi a épié le sergent qui y passait et a tiré sur lui, ce qui a fait découvrir l'ennemi dans le chemin couvert du bastion numéro 2. Aussitôt le flanc droit du bastion numéro 4 a tiré sur lui à mitraille. Ce flanc, les deux fronts d'attaque, et les autres pièces encore en action, ont fait un feu violent pendant toute la nuit.

L'ennemi aussi de son côté, a, au point du jour, renouvelé le bombardement et la canonnade avec un redoublement de vigueur.

L'ennemi a renoncé, quant à présent, à ses approches près le batardeau, et la digue à travers le fossé du ravelin. Par contre, il a commencé dans les retranchemens élevés de son couronnement, à démasquer une batterie de brèche sur la face gauche du bastion numéro 2, ayant cinq embrasures blindées. On s'aperçoit en même temps, que le couronnement du saillant, sur la face droite, a également prêté une batterie de 6 embrasures, contre le flanc gauche du bastion n° 4.

A onze heures et demie du matin, l'ennemi, sans produire beaucoup d'effet, ouvre de ses batteries un feu de cinq piériers, contre le bastion numéro 2, tandis que de tous côtés le feu de ses mortiers semble être dirigé contre ce bastion, lequel feu se concentre heureusement le plus, derrière la gorge.

La batterie de brèche ne paraît pas encore être entièrement montée et les embrasures ne sont pas démasquées en leur entier. Mais du fort Montebello et du flanc gauche de la contre-garde de l'esplanade on tire déjà sur la face gauche du bastion numéro 2 qui est endommagée par le feu.

A minuit, l'ennemi a mis le cachet à sa barbare manière d'agir en tirant du grand mortier monstre, annoncé depuis si long-temps, le projectile, qui a 2 pieds de diamètre, est tombé à côté du grand magasin à poudre. L'explosion a été terrible, mais n'a causé aucun dommage.

En même temps, l'ennemi a recommencé à tirer sur les canonnières d'une batterie de 2 pièces au-delà du *Molkhuyt* ainsi que d'une batterie près de Burcht. Deux de ces navires ont reçu des dégâts.

22 décembre. La mousqueterie continue du ravelin devant la porte de secours, soutenu par la pièce de 18 à la face droite du bastion n° 2, a empêché cette nuit l'ennemi de renouveler son attaque sur ce ravelin; la digue et le fossé de ce ravelin sont encore dans le même état qu'hier.

Ce matin à huit heures l'ennemi a ouvert le feu de ses batteries de brèche et de ses contre-batteries, contre la face gauche du bastion n° 2 et le flanc droit du bastion n° 4. Les premières avec 3, les secondes avec quatre pièces.

La maçonnerie ne répond pas à l'attente qu'on en avait conçue et il est à prévoir que la brèche sera plutôt praticable qu'on ne s'y attendait; la contre-escarpe n'a pas encore été ouverte jusqu'à présent.

Le colonel de Gumoëns faisant sa tournée ordinaire, est grièvement blessé à la cuisse, dans le bastion n° 4. Il reçoit en outre encore huit autres blessures, toutes occasionnées par l'explosion d'une bombe.

L'ennemi jette de nouveau quelques bombes de 63 livres; mais elles tombent à des endroits où il n'y a plus de dégâts à faire. Si le hasard veut qu'un de ses projectiles tombe sur le grand magasin de poudre, il est certain qu'il ne pourra résister au choc. La plupart des puits étant comblés on commence à manquer d'eau douce.

Les autres qui restent encore, coulent à sec. La dysenterie commence à se manifester parmi les troupes de la garnison, ce que les médecins attribuent à la mauvaise qualité de l'eau.

Le nombre des blessés et des malades évacués sur la Tête-de-Flandre, s'élève à 260.

Depuis mon dernier rapport, nous avons eu 30 morts et 155 blessés.

Total depuis le commencement du siège, 90 morts, 349 blessés et 67 manquans.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins rappellent à leurs administrés les articles 6, 50 et 62 du règlement du 26 juin 1827, sur la voirie urbaine.

Art 6. En temps de neige de nuit ou de jour, un fort grelot mobile pour avertir les passans, sera attaché aux chevaux de toute voiture suspendue et non suspendue. En outre et en toute saison les voitures, suspendues ou traîneaux de luxe, ne pourront circuler dans l'obscurité qu'avec une lanterne au moins, quand même les réverbères seraient allumés.

Art. 50. En hiver au moment du dégel et lorsque le sonneur en avertira les habitans seront tenus de faire briser les glaçons et de les réunir en tas pour être enlevés par les conducteurs de tombereaux.

Il est défendu d'apporter des neiges et glaçons de l'intérieur des habitations sur la voie publique si ce n'est pour les faire charger et transporter immédiatement à ses frais.

Art. 62. Il est défendu de lancer des boules de neige dans les rues et places publiques.

Les contraventions aux dispositions du règlement ci-dessus sont punies d'après les circonstances d'une amende d'un à sept florins, et, en cas de non paiement, d'un à trois jours de prison (art. 66.)

Les pères et mères, les tuteurs, les maîtres et commettans, sont civilement responsables des amendes encourues par leurs enfans mineurs, leurs pupilles, domestiques et ouvriers (art. 68.)

Lorsque les contrevenans seront pris en flagrant délit, ils pourront être conduits au bureau de police de l'hôtel de ville ou au bureau des commissaires de police respectifs pour y être interrogés, etc. (art. 69.)

Liège, le 3 janvier 1833.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 3 janvier.

Naisances: 3 garçons, 1 fille.

Mariages 3, savoir: entre Jean Henri Joseph Delgoffe, rentier, à Anvers, et Louise Marie Joseph Forgeur, à la Boverie, — Lambert Joseph Joassart, tanneur, rue des Ecoles, et Marie Catherine Léonardine Dereux, rue des Récolets. — Charles François Th. Raick, à Tilleur, et Félicité Constance Grisard, à Ste. Marguerite.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 1 homme, savoir: Hubert Joseph Thiry, âgé de 66 ans, cordonnier, rue du Mery, époux de Marie Marguerite Dubois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

L. HENCHENNE, professeur au Conservatoire Royal de musique, a l'honneur de prévenir le public que son grand CONCERT vocal et instrumental aura lieu vendredi 1^{er} février 1833. 254

VENTE DE TILLEULS.

Lundi 7 janvier à 4 heures après-midi, on VENDRA chez DUVIVIER, rue Velbruck, environ 20 TILLEULS de 6 à 10 pouces de diamètre, propres à divers usages, tels que mandrins pour orfèvre, forme de chapeaux et aux amateurs du tour.

Le même jour il sera VENDU un très-beau PERROQUET vert, quantité D'ABILLEMENS, MEUBLES, etc., etc. 256

Un OUVRIER FORGERON qui connaît sa profession parfaitement, peut entrer en condition chez J. MENGELBIER, fabricant de voitures, à Aix-la-Chapelle. 259

() RENTES A VENDRE AUX ENCHÈRES.

Le 8 janvier 1833, à 9 1/2 heures du matin, on VENDRA au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de Maître BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place Saint-Pierre, les RENTES annuelles et perpétuelles dont le détail suit:

1^o Une rente de 17 muids 3 setiers d'épeautre, due par Mde. la baronne Serdobin, née comtesse Loison.

2^o Une de 100 fl. 10 sols de 2 constitutions, due par la même dame.

3^o Une de 13 muids d'épeautre, due par M. Sèveur, de Fexhe-Slins.

4^o Une de 3 muids d'épeautre, due par M^e Coulon, avoué à Liège.

5^o Une de 2 muids d'épeautre, due par le sieur Lecomte, demeurant à Wihogne.

6^o Une de 20 fl. Brabant Liège due par Nicolas Tilquin, fermier, demeurant à Wihogne.

7^o Une de 14 setiers d'épeautre, libre de retenue, due par Ferdinand Mottart, de Russon, demeurant à Vieux-Housselt.

8^o Une de 8 fl. Brabant Liège, due par la même.

9^o Une de 45 fl. Brabant Liège, libre de retenue, due par les propriétaires des treize moulins d'Ans et de Sainte-Marguerite.

10^o Une de 26 fl. Brabant Liège, due par Bronckart, fermier à Roloux.

11^o Une de 48 fl. Brabant Liège, due par M. Delvaux, demeurant à Liège.

12^o Une de 9 fauts de foin, due par M. Natalis, demeurant à Liège.

13^o Et une de 6 setiers d'épeautre, due par V^e Lerutte, Le-blanc et autres de Hombroux.

A VENDRE une belle, spacieuse et très-commode MAISON construite à neuf, avec magasin, remise, écurie, grande cour, jardin et prairie, sise à AYWALLE, propre à une auberge et à tout autre établissement. — S'adresser rue des Tanneurs, n^o 119. 206

Le lundi 7 janvier 1833, à dix heures du matin, il sera VENDU en hausse publique, au Bosquet de Kinkempois près Bac-en-Pot, la Coupe annuelle du taillis, essence de chêne, âgée de 18 ans, divisée en portions d'environ un bonnier, croissante dans les bois dits de St-Jacques et de St-Laurent, commune d'Angleur; ainsi qu'une grande quantité de marchés de beaux bois blancs de l'avenue au-dessus de Thiernesse.

S'adresser pour les renseignements au garde de chasse du château de Kinkempois.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ,

Les biens et rentes dont la désignation suit, divisés en deux lots, savoir:

1^{er} Lot. — Le château et la ferme du Fraineux, d'origine patrimoniale, situés audit lieu, canton de Nandrin, arrondissement de Huy; 4 lieues de Liège, à queques pas de la grande route de France par Ciney et Dinant, et de l'embranchement de Terwagne à Marche, route de Luxembourg.

Le château assez moderne, se compose de 4 pièces au rez-de-chaussée, 6 à l'étage et 4 mansardes, cuisine souterraine et accessoires.

Le jardin avec bosquet percé d'allées et garni d'assez belle futaie, les prés et terres lab. urables appartenant au château, et formant avec lui un seul et même ensemble, contenant environ 10 bonniers Pays-Bas.

Les autres biens ruraux composant l'exploitation de la ferme, mesurant ensemble environ cinquante quatre bonniers Pays-Bas, y compris 6 bonniers de bois taillis, peu distants du château.

2^e Lot. — Rentes perpétuelles dues par différens particuliers de la commune de Nandrin, et environs; savoir:

1^o En épeautre 9336 42 38 » » en 27 articles.

2^o En avoine 652 63 2 5 4 en 2 id.

3^o En numéraire 228 francs 44 centimes en 14 id.

S'adresser au notaire DEMPYNNES, à Villers-aux-Tours, pour connaître le prix et conditions de la vente.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR.

EN VENTE:

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIEGE, ou TABLEAU des FONCTIONNAIRES composant les Autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1833. Revu avec la plus grande exactitude, et rédigé d'après des renseignemens officiels sur les changemens survenus dans la réorganisation des Autorités de la province.

Volume in-18 de 348 pages, bien imprimé, sur beau papier, broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 franc 20 cent. (56 cents.)

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 franc 70 centimes (80 cents.)

(A Liège, chez J. A. LATOUR, imprimeur de l'administration provinciale.
A Aube, chez H. J. MATHIAS, libraire.
A Waremmé, chez RENSON, libraire.
A Huy, chez L. GODIN et fils, H. KNOPS, libraires
A Verviers, chez RENARD-CROISIER.
A Spa, chez DOMMARTIN, libraire.
A Stavelot, chez TALBOT, agent d'affaires.
A Dolhain-Limbourg, chez J. F. PACHOUX.

ALMANACHS DE CABINET POUR 1833,

Qui se trouvent chez J. A. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont d'Île.

Grand calendrier d'un nouveau genre, orné d'une très-belle gravure anglaise, entourée d'ornemens très-riches; sur carton vignettes dorées, 2 florins 12 cents. — Grand calendrier représentant une corbeille enrichie de très-beaux ornemens, sur carton bordure en papier de couleur glacé, 1 florin 25 cents. — Calendrier orné de quatre gravures représentant des sujets de marine, entourés d'arabesques maritimes, 60 cents. — Calendrier moyen, représentant six sujets de la vie de Napoléon, 60 cents. — Calendrier moyen, représentant le jour de loyer, les politiques de village et quatre monumens, 60 cents. — Calendrier orné de six gravures représentant des sujets militaires, 40 cents. — Calendrier moyen, représentant douze vignettes de dévotion, 40 cents. — Calendrier moyen, représentant quatre jolis paysages, 40 cents. — Petit almanach de cabinet des dames, représentant un temple et deux petits paysages gravés avec le plus grand soin, 45 cents. — Petit almanach des demoiselles, représentant une toilette gravée avec le plus grand soin, dans un genre gracieux, 45 cents.

Tous ces almanachs, très-bien gravés et enrichis d'ornemens, sont collés sur carton avec bordures en papier de couleur glacé.

JOURNAL DES FEMMES

Gymnase Littéraire.

Paraissant par livraisons tous les samedis.

Education, littérature, poésie, arts, sciences, bulletin littéraire, économie domestique, travaux de femmes, fragmens étrangers avec la traduction, modes, théâtres, variétés.

Le but de ce recueil est de faire connaître les ouvrages des femmes. Rédigé par elles, il devient l'organe de leurs vœux, le dépositaire de leurs pensées. A côté de leurs productions littéraires, il présente sous une forme nouvelle, les sciences, les arts, communs aux deux sexes, les travaux propres seulement aux femmes: il ennoblit l'économie domestique qui tient une si grande place dans leur existence, il donne un but moral aux futilités qu'il ne faut pas exclure, et qui répandent tant de charmes autour d'elles. En résumé, on a taché de réunir dans un cadre varié tout ce qui fait honneur au talent des femmes, tout ce qui est dans leurs goûts, dans leurs habitudes et dans leurs besoins.

La plupart des femmes qui ont acquis un nom dans les lettres ont déjà fourni des articles au Journal des Femmes. Quelques hommes distingués participent à la rédaction de ce recueil; mais leur rôle utile les restreint à présenter aux femmes le tribut des sciences auxquelles, jusqu'à présent, leurs études les ont rendues étrangères.

Le Journal des Femmes forme 4 volumes par année, et paraît tous les samedis, par livraisons, accompagnées soit de modèles de mode, de peinture ou de travaux de femmes, soit de lithographies, soit de morceaux de musique.

Ce journal paraît depuis le 5 mai 1832.

Les abonnemens doivent toujours partir des 5 mai, 5 août, 5 novembre ou 5 février de chaque année, afin de former des volumes complets.

Nota. Le format du journal est grand in-8^o Jésus. Il est imprimé sur papier très-fort. Le luxe de cette publication ne laisse rien à désirer.

Prix de l'abonnement:

Paris et les départemens, pour 3 mois, . . . 15 fr.
Six mois, 30 fr.
Etranger, 17 fr.
Pour six mois, 34 fr.

On souscrit à Paris:

Chez DUCESSEIS, imprimeur, quai des Augustins n^o 55.
Et chez L. JANET, libraire, rue St-Jacques, n^o 59.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 24 déc. — Métalliques, 86 1/4. — Actions de la banque 1125 0/0.

Fonds anglais du 31 décembre. — Consol., 85 5/8 00/0. — Fonds belges, 75 1/2. — Hollandais, 42 7/8.

Bourse d'Amsterdam du 2 janvier. — Dette active, 41 5/8 0/0; idem différée, 0/0 00. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort., 69 1/4; idem 3 1/2 0/0, 55 1/2 0/0. — Rente remb., 2 1/2 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et Co, 94 00 0/0 0/0, idem ins. gr. liv., 00 0/0 00; idem C. Hamb., 00; idem emp à L., 00 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 0/0, 00 0/0. — Métalliques, 84 1/4. — Naples Falc., 76 1/2 idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 52 3/4. — A. R. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil, 50 0/0 — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Cont. guerre, 00 00. — Bill. du trésor, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 2 janvier.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois
Amsterdam.	3/4 0/0 avance.		
Londres.	12 22 1/2	P 12 17 1/2	P
Paris.	47 1/16	47	
Francfort.	0000	36 1/8	P
Hambourg.	35 1/2	A 35 3/8	
		Escompte 4 0/0.	

Effets publics

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0 0.
	Empr. de 12 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	75 1/4 à 1/2 P.
	Dette active,	97 0/0 0.
	Oblig. de Entr.,	00 0/0 0.
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.,	4 1/2
	Rent. remb.,	84 1/2 88.

Bourse de Bruxelles, du 2 janvier. — Emprunt de 12 millions, intérêt 101 3/4 A. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 00 0/0 0. — Emprunt de 24 millions, 75 7/8 P.

Prix des grains au marché de Liège du 3 janvier.

Froment l'hectolitre,	16 francs 77 cent.
Seigle, id,	13 25

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège